



SOUSSION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FEUILLE DE ROUTE DE LA PRÉSIDENTE DE LA COP30 SUR LA TRANSITION
HORS DES ÉNERGIES FOSSILES DE MANIÈRE JUSTE, ORDONNÉE ET
ÉQUITABLE

Date de production :

Le 10 avril 2026

OBJET:

COP30 Presidency Invitation to Submit Contributions to the COP 30 Presidency Roadmap on the Transition Away from Fossil Fuels in a Just, Orderly and Equitable Manner,

Pour renseignements complémentaires :
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
525, boulevard René-Levesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9
Téléphone : 418 649-2400

Le gouvernement du Québec salue l'initiative de la présidence de la COP30 visant à élaborer une feuille de route sur la transition hors des énergies fossiles de manière juste, ordonnée et équitable. Les gouvernements infranationaux jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques climatiques et dans l'accélération de la transition énergétique. Le Québec souhaite partager son expérience dans le cadre de cette consultation.

La présente contribution vise à appuyer l'élaboration d'une feuille de route pragmatique, axée sur l'action et fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles, en s'appuyant sur les politiques et les pratiques existantes tout en contribuant à la mise en œuvre des résultats du premier bilan mondial. À cet égard, le Québec propose que la feuille de route mette l'accent sur des approches intégrées combinant instruments économiques, cadres réglementaires et planification à long terme, tout en renforçant la coopération internationale et le rôle des gouvernements infranationaux dans la mise en œuvre.

Contexte

Le gouvernement du Québec s'est déclaré lié à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 1992 ainsi qu'à l'Accord de Paris en 2016. Par ces engagements, il souhaite réaffirmer sa volonté de contribuer activement à l'effort international visant à limiter le réchauffement climatique et à accélérer la transition vers la carboneutralité.

Dans cette perspective, le gouvernement du Québec a adopté des politiques climatiques ambitieuses visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en soutenant le développement économique et l'équité sociale. Le Québec s'est fixé une cible de réduction de ses émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2035, et vise l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.

À noter que plus de 99 % de l'électricité produite au Québec provient de sources renouvelables, principalement de l'hydroélectricité, ce qui constitue un levier structurant pour la transition énergétique et l'électrification de l'économie. Cette production est assurée en grande partie par la société d'État Hydro-Québec, dont le rôle est central dans la transition énergétique et l'électrification des transports. En 2023, les sources d'énergie renouvelable représentaient 49 % de la consommation énergétique du Québec.

La stratégie climatique actuelle du gouvernement du Québec repose notamment sur le Plan pour une économie verte 2030, qui constitue le principal cadre gouvernemental pour la réduction de ses émissions de GES et l'adaptation aux impacts des changements climatiques. Ce plan est mis en œuvre par l'entremise de plans de mise en œuvre actualisés annuellement, afin d'assurer un suivi rigoureux des actions et de les adapter aux réalités économiques, technologiques et climatiques.

Pour atteindre ses objectifs climatiques, le gouvernement du Québec s'appuie notamment sur un système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de GES (SPEDE), qui met un prix sur le carbone et couvre près de 75 % des émissions de GES au Québec. Par l'imposition de plafonds annuels dégressifs limitant la quantité de GES pouvant être émise, ce système garantit des réductions de GES dans les secteurs couverts du marché commun entre le Québec et la Californie. Le gouvernement du Québec a choisi de réinvestir l'ensemble des revenus générés par ce marché dans le financement de ses actions de lutte contre les changements climatiques.

Afin de planifier l'évolution de son système énergétique à long terme, le gouvernement du Québec élabore présentement son Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques, qui établira les orientations stratégiques gouvernementales pour le développement et l'optimisation du système énergétique québécois dans une perspective de transition énergétique et de sécurité énergétique.

Le gouvernement du Québec a également adopté la *Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de saumure*, entrée en vigueur en 2022, faisant du Québec la première province canadienne à se munir d'une telle réglementation. Parallèlement, le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi visant à encadrer par une réglementation complète et cohérente l'utilisation de sa géologie pour développer des filières telles que le stockage de carbone ou d'air comprimé, la géothermie et l'extraction d'hydrogène géologique.

Le gouvernement du Québec mise également sur l'innovation et le développement technologique pour soutenir la transition énergétique par l'entremise de programmes de soutien et de projets concrets. À cet égard, la Vallée de la transition énergétique constitue une zone d'innovation dédiée à ce domaine, qui vise à devenir une référence nationale et internationale en recherche et développement, en industrialisation et en valorisation de l'innovation notamment dans les domaines de la transformation des matériaux critiques et stratégiques, la filière batterie, l'électrification, la filière hydrogène et la décarbonation des activités industrielles et du transport lourd.

Le Québec collabore également avec de nombreux partenaires internationaux et gouvernements infranationaux, notamment dans le cadre de la Coalition Under2 et de Regions4, et participe au plus important marché du carbone en Amérique du Nord, conjointement avec la Californie

Par ailleurs, le Québec agit comme co-président de la Beyond Oil and Gas Alliance (BOGA) pour les gouvernements infranationaux, une initiative internationale regroupant des gouvernements engagés à accélérer la transition hors de la production de pétrole et de gaz de manière responsable et planifiée.

(a) Principaux obstacles à la transition hors des énergies fossiles

Malgré les progrès réalisés, plusieurs obstacles demeurent pour les juridictions engagées dans la transition énergétique :

- La capacité à répondre à une demande énergétique croissante: selon les projections disponibles, la demande en énergie augmentera de 60 TWh au Québec d'ici 2035¹, soit presque le double de la consommation actuelle.
- Les défis technologiques et d'infrastructures, notamment pour la décarbonation du transport lourd, de l'aviation et de certains procédés industriels.
- L'électrification à grande échelle, notamment dans des zones isolées comme le nord du Québec, qui nécessite des investissements importants dans les réseaux électriques et le stockage d'énergie.
- La nécessité d'assurer une transition juste pour les travailleurs et les communautés dont les moyens de subsistance pourraient être affectés.
- La désinformation sur les changements climatiques, qui peut freiner l'acceptabilité sociale des politiques de transition.
- L'impact financier de certaines mesures de transition énergétique sur les ménages, dans un contexte d'augmentation du coût de la vie.
- Les défis institutionnels et de coordination : la transition nécessite une coordination accrue entre les ministères concernés.
- Les incertitudes liées aux trajectoires de transition : la traduction des scénarios climatiques globaux en trajectoires nationales et infranationales pragmatiques demeure un défi, en particulier dans un contexte d'évolution rapide des marchés énergétiques et des décisions d'investissement à long terme.

Ces défis suggèrent que la feuille de route devrait accorder une attention particulière au renforcement des capacités institutionnelles, à la planification énergétique à long terme et à l'alignement des investissements avec des trajectoires compatibles avec la carboneutralité.

(b) Principaux leviers pour accélérer la transition

L'accélération de la transition repose sur une approche gouvernementale intégrée, combinant cadres réglementaires, instruments économiques, investissements publics et coopération internationale. L'expérience du Québec met en évidence plusieurs leviers importants en matière de gouvernance, d'outils législatifs et réglementaires et de soutien financier articulés autour d'un objectif central : la réduction progressive et ordonnée de la dépendance aux énergies fossiles.

¹ Source : [Produire plus pour la transition énergétique | Hydro-Québec](#)

Dans cette perspective, la feuille de route pourrait encourager l'adoption d'ensembles cohérents de politiques publiques, combinant tarification du carbone, électrification, efficacité énergétique et encadrement de l'offre afin d'assurer une transition à la fois ambitieuse, réaliste et coordonnée.

Tarification du carbone

Le Québec s'appuie sur un [système de plafonnement et d'échange de droits d'émission](#), lié à celui de la Californie, qui envoie un signal de prix carbone à l'ensemble de l'économie. Les revenus générés sont intégralement réinvestis dans le [Fonds d'électrification et de changements climatiques, un fonds dédié à la transition climatique et énergétique qui finance le Plan pour une économie verte 2030](#) et ses plans de mise en œuvre annuels.

Électrification des transports

Les transports constituent au Québec la principale source d'émissions de GES. Plusieurs mesures du [Plan pour une économie verte 2030](#) visent l'électrification de ce secteur, comme la [stratégie québécoise sur la recharge de véhicules électriques 2023-2030](#) ou plusieurs mesures de soutien financier à l'achat de véhicules électriques ou de l'infrastructure de recharge (ex. : [Programme Roulez vert \(véhicules légers et bornes ou encore Programme Écocamionnage\)](#)). Cette approche contribue directement à substituer les énergies fossiles par une électricité majoritairement renouvelable.

Efficacité et sobriété énergétique

La sobriété et l'efficacité énergétiques sont également au cœur des actions du Québec afin de réduire la consommation des énergies fossiles dans les secteurs industriels et des bâtiments. Le programme [Écoperformance](#) vise par exemple à soutenir financièrement l'analyse ou l'implantation de projets d'efficacité et de conversion énergétiques pour réduire les émissions de GES d'origine fossile. Le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs règlements et programmes de soutien financier pour améliorer la performance énergétique, de favoriser la conversion vers des sources d'énergie plus propres et de soutenir l'innovation technologique. La sobriété énergétique constitue un levier complémentaire essentiel pour limiter la demande globale. La feuille de route gagnerait à reconnaître le rôle central de la sobriété et de l'efficacité énergétiques comme leviers complémentaires à l'électrification, essentiels pour réduire durablement la demande en énergies fossiles.

Encadrement législatif et production d'énergie

Le Québec a également adopté des mesures législatives fortes pour limiter le développement de nouvelles sources d'énergies fossiles sur son territoire, principalement la [Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure](#).

Par ailleurs, l'élaboration d'un Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques établira des orientations, des objectifs et des cibles à atteindre en matière d'énergie ainsi que de sobriété et d'efficacité énergétiques. Son horizon de planification sera de 25 ans, avec une mise à jour tous les 6 ans, périodicité conséquente aux plans d'approvisionnement des distributeurs en énergie.

Coopération internationale et infranationale

Le Québec est engagé dans plusieurs forums internationaux ayant notamment comme objectif la réduction de la production et de la consommation d'hydrocarbures afin de réduire les émissions de GES et d'accélérer la production d'énergie renouvelable et l'électrification des économies. En voici quelques exemples : Coalition Under 2, Alliance internationale sur les véhicules électriques, Multi-ZEV Taskforce, Beyond Oil and Gas Alliance, International Carbon Action Partnership et Carbon Pricing in the Americas.

Le gouvernement du Québec est également co-président de la BOGA. Par ce rôle, le Québec contribue activement à faire progresser le dialogue international sur la transition planifiée hors de la production de pétrole et de gaz. BOGA constitue une plateforme clé pour le partage de bonnes pratiques, le développement de trajectoires de transition et l'intégration des mesures liées à l'offre dans les stratégies climatiques.

Cette expérience met en lumière plusieurs enseignements transférables à d'autres juridictions, notamment l'importance d'un engagement politique clair, d'une planification à long terme alignée sur les objectifs climatiques et d'une coopération internationale renforcée pour soutenir une transition juste, ordonnée et crédible hors des énergies fossiles.

(c) Bonnes pratiques et leçons apprises

L'expérience du Québec met en lumière plusieurs enseignements :

- Les mécanismes de tarification du carbone peuvent constituer des instruments efficaces et flexibles pour réduire les émissions de GES et générer des revenus permettant d'accélérer la transition climatique et énergétique.
- L'intégration des politiques climatiques et des considérations économiques peut favoriser à la fois la compétitivité et la transition énergétique. La transition énergétique est une opportunité de prospérité durable, qui permettra de développer de nouvelles filières industrielles et de générer des retombées économiques majeures.
- Les gouvernements infranationaux jouent un rôle clé en matière de transition climatique et énergétique.
- Les alliances internationales, telles que la BOGA, jouent un rôle majeur dans la diffusion de bonnes pratiques, l'innovation en matière de politiques publiques et le partage d'analyses, contribuant ainsi à combler l'écart entre ambition climatique et mise en œuvre.

Dans cette optique, la feuille de route pourrait viser à systématiser le partage de ces bonnes pratiques et à soutenir leur adaptation dans différents contextes afin d'accélérer le passage de l'ambition à la mise en œuvre.

(d) Assurer une transition juste, ordonnée et équitable

La transition énergétique doit tenir compte de la diversité des réalités économiques et sociales. À cet égard, elle doit :

- Soutenir les travailleurs et les communautés affectés par les transformations économiques;
- Assurer l'accessibilité à coût abordable à des énergies propres;
- Renforcer les partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales et valoriser les savoirs traditionnels dans les solutions climatiques;
- Bâtir des partenariats durables avec les Premières Nations, les Inuits et les communautés locales qui accueillent les projets énergétiques;
- Se reposer sur une analyse rigoureuse des impacts économiques et distributifs, incluant les pertes potentielles de revenus, les transformations du marché du travail et les risques d'actifs échoués, tout en maximisant les opportunités liées au développement des énergies propres et de l'économie verte.

La feuille de route devrait ainsi intégrer de manière transversale les principes de transition juste, en veillant à ce que les politiques climatiques contribuent à réduire les inégalités et à renforcer l'acceptabilité sociale des transformations nécessaires.